

SEANCE du 26 Janvier 2016

L'An Deux Mille Seize, le Vingt Six JANVIER, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

Date de convocation : 15 Janvier 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRESENTS : Mmes VARACHAUD - GUILLAUDEUX - DARDANNE - KRAUSE - DUVAL - DINCQ - MANDIN - TOURNIOL B - VARACHAUD F - TOURNIOL M - DOMBRAY - ROBERT - TIXEUIL - LATRILLE -

ABSENT REPRESENTE : M. TEILLOUT G. (M. ROBERT Mathieu est titulaire d'un pouvoir).

Mr ROBERT Mathieu est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 18 Décembre 2015.

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** le compte rendu de la séance du 18 Décembre 2015.

Compte-rendu des diverses réunions et commissions

- Réunion pour la maison de santé du 15/01/2016

Mme la maire indique à l'assemblée avoir assisté à une réunion, en présence de M. TIXEUIL, réunissant les professionnels de santé et les collectivités engagées dans les projets.

Il s'agissait principalement de définir assez précisément les surfaces nécessaires pour chaque professionnel.

Pour Saint-Mathieu, le bâtiment aurait une superficie approximative de 362 m², comportant :

- Espace médecins : 60 m² - 2 médecins
- Espace Infirmières : 50 m² - Croix Rouge + infirmières
- Espace autre paramédical : 100 m² - Kiné, dentiste (1 ou 2 ???)
- Salle de réunion / paramédical : 25 m²
- Locaux Techniques pro partagés : 24 m² (sanitaires, salle de convivialité, déchets, stérilisation, archives.)
- Locaux techniques Entretien : 15 m²
- Espace public : 55 m² (accueil, salle d'attente, sanitaires PMR)
- Espaces circulations : environ 10 %, 33 m².

Différents sujets ont également été évoqués :

- harmonisation des bâtiments (Saint-Mathieu/Oradour)
- qualité énergétique du bâtiment
- stationnement / parking extérieur
- les terrains destinés à la construction, seront soit cédé soit mis à disposition de la comcom. A définir
- la signature d'une charte par les professionnels.

-Réunion de la commission du lac du 08/01/2016

Mme GUILLAUDEUX donne compte-rendu de la réunion de la commission du lac, qui a eu lieu le 08 janvier dernier.

Les sujets suivants ont été abordés :

- Le service TOURISME de la comcom assurait jusqu'à présent chaque été, une permanence touristique les après-midi à la yourte d'accueil du camping, ainsi que des animations gratuites sur le site du lac.

Mme GUILLAUDEUX informe le conseil qu'elle a appris lors de la dernière réunion de la commission TOURISME, que par souci d'économies budgétaires, la permanence touristique serait en 2016 complètement annulée, et les animations hebdomadaires seraient réduites.

Elle se déclare déçue d'une telle décision prise sans concertation. Elle s'étonne que le site du lac ne soit pas considéré comme un atout majeur du tourisme sur le territoire de la comcom. Le conseil désapprouve cette décision, et Mme la Maire indique qu'elle en parlera au président.

- Mme GUILLAUDEUX indique que cet été le site du lac bénéficiera d'un panneau d'information itinérant du PNR Périgord-limousin.

- Elle indique également au conseil que l'installation de jeux dans la grande yourte cet été n'a pas eu le succès escompté et que le rapport est faible. La commission du lac a donc envisagé l'acquisition d'une table de ping-pong pour l'intérieur, pliable. Il faudra donc le prévoir dans les achats au B.P 2016.

La commission du lac envisage également la rénovation du gîte n°3 et 3 bis afin d'y proposer un gîte de grande capacité.

Il est envisagé la réfection des WC et des 2 salles de bain, et l'achat de mobilier pour les 2 chambres du 3 Bis.

Des devis seront demandés pour les prévisions budgétaires 2016.

Mme GUILLAUDEUX informe le conseil de la demande d'un groupe de personnes qui organisent un week end prolongé de randonnées au mois de mai 2016.

Ils ont besoin d'un grand nombre d'hébergements. Ils ont demandé à louer les gîtes 3 et 3 bis.

Elle interroge le conseil sur cette possibilité, considérant que jusqu'à présent ce gîte n'était pas ouvert à la location.

- Chemins de randonnée : Mme GUILLAUDEUX, et la commission du lac, souhaiterait que le balisage des chemins de randonnée soit revu. Elle propose que la commune classe certains chemins au PDIPR.

Elle indique que le comité régional du tourisme peut financer une partie des panneaux de balisage, et que la pose incombait à la commune. Elle précise que, de cette manière, la commune pourrait disposer de supports (plaquettes) répertoriées par le CRT.

Elle propose de contacter la personne du CRT en charge de ce dossier et de provoquer une réunion pour finaliser ce projet.

- Infos diverses

* Mme la Maire informe qu'un petit groupe de conseillers et elle-même ont visité les locaux de la gendarmerie. Le but de la visite était de se rendre compte de l'état des locaux, et d'envisager le projet de création de micro-crèche dans ces locaux.

Un projet a été élaboré avec l'aide technique de J.L FORT, et les documents ont été transmis au conseil départemental pour examen en comité technique. Mme MANDIN et Mme DINCQ indiquent qu'un avis devrait être rendu courant mars au plus tard.

* Mme la Maire indique que le conseil départemental a examiné lors de la réunion des CTD, les demandes de subventions pour 2016.

Elle indique que la voirie est subventionnée à 40 %, et les travaux de réfection de la couverture du préau à 20 %. Pour ce dossier, une demande a également été déposée auprès de l'état dans le cadre de la DETR.

* Mme la Maire indique avoir reçu le président du FCCO, club de football intercommunal. Le club organise le 11 juin 2016 un tournoi de football féminin au niveau national. Il souhaiterait pouvoir l'organiser sur le terrain de foot de Saint-Mathieu, et avoir à disposition la halle des sports pour héberger les équipes.

Elle interroge le conseil sur cette demande.

Le Conseil accepte cette demande et se félicite du succès des activités Football mises en place grâce à l'animateur du FCCO au sein du collège notamment.

Mme la maire propose au conseil, à l'occasion de la manifestation prévue, d'offrir un pot aux animateurs.

Le Conseil approuve cette proposition.

* Mme la Maire fait état des dégradations constatées à la halle des sports, dans les vestiaires du haut. En effet, des canalisations de douche ont été arrachées et des gros trous ont été faits, sans doute à coup de poing ou de pied. Le conseil décide d'adresser un courrier à Mme la Principale pour que le sujet soit évoqué en conseil d'administration, afin de trouver des solutions et afin de responsabiliser l'ensemble des utilisateurs du bâtiment.

Mr TIXEUIL se charge de la rédaction d'un courrier, qui sera relayé par Mme DARDANNE lors de la réunion du 04/02 prochain.

**Eclairage Public -*

Me la maire indique à l'assemblée qu'elle souhaiterait, à l'instar des communes environnantes, de réduire les dépenses en matière d'éclairage public. Pour cela, elle propose d'étudier la possibilité d'extinction toute ou partie des éclairages publics.

Elle s'est rapprochée de Marion PERSONNE, chargée de mission au PNR, élue à Champagnac la Rivière, qui amené sur sa commune une consultation de la population pour recueillir les avis sur le projet d'extinction des lampadaires de 11h à 5 h du matin.

Elle propose au conseil de procéder de la même façon, et d'établir un questionnaire argumenté à destination de la population.

M. LATRILLE souhaite tout de même que la commune se renseigne sur la responsabilité en cas d'accident sur partie non éclairée.

N° 1/1-2016 -Location Exceptionnelle GITE n°3 -

Le Conseil Municipal,

VU la demande de la Famille PINSON pour l'organisation de leur manifestation familiale du week end du 04 au 08/05/2016,

Considérant qu'il s'agit d'une location exceptionnelle ;

DECIDE d'accepter la location des gites 3 et 3 bis, pour la période du 04 au 08/05/2016 (soit 4 chambres) pour 8 personnes au tarif de 290 €.

DIT qu'un contrat de location sera établi sous la même forme et dans les mêmes conditions que les locations des gites labellisés,

CHARGE Mme la Maire d'établir les documents nécessaires à la location de ce gîte.

TARIFS COMMUNAUX 2016 :

N° 2- 1/2016 -REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2016

Mme la Maire rappelle au conseil le tarif pratiqué en 2015.

Elle propose au Conseil d'examiner ces tarifs de facturation d'assainissement afin de fixer les tarifs 2016.

Le Conseil municipal, après discussion, **DECIDE** à l'unanimité de reconduire comme suit les tarifs 2016, applicables sur les consommations 2015 :

* Redevance : **1,51 € H.T par m3 consommé**

* Abonnement au réseau pour tous les foyers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif : **37.10 € H.T**

D'autre part, le Conseil, par souci d'équité vis-à-vis des abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif souhaite, que les abonnés disposant d'un puit ou d'un forage et disposant également d'un raccordement au réseau collectif d'eaux usées, participent au cout de fonctionnement des stations d'épuration.

En effet, ces abonnés n'ayant pas ou peu de consommation d'eau ne sont pas taxés à hauteur des rejets d'eaux usées qu'ils sont censés faire.

En conséquence, après discussion et vote à main levée (9 Pour - 2 Contre - 4 Abs)

D'APPLIQUER à chaque foyer disposant d'un puit ou d'un forage privé et disposant d'un branchement à l'assainissement collectif, mais présentant une faible consommation d'eau voire une absence de consommation d'eau, une redevance forfaitaire de 80 € H.T. par an.

Cette somme représente un rejet moyen de 53 m3 au réseau de traitement des eaux usées.

Un état des redevables sera présenté au conseil après le relevé des consommations d'eau afin de validation, avant la facturation de cette redevance forfaitaire.

N° 3 - 1/2016 - Convention Point accès numérique CAF -

Mme la Maire rappelle au conseil la présence d'un point d'accès internet VISIO PUBLIC en mairie, pour permettre aux administrés de prendre contact avec différents services : CARSAT, MSA, POLE EMPLOI et CAF.

La CAF pour répondre aux défis posés par l'augmentation et la diversification des modalités de contact, a décidé de refondre son site Caf.fr, en redéfinissant l'offre téléphonique, en développant la dématérialisation des relations avec les allocataires et les partenaires.

Cette évolution de la relation de service a permis de concevoir une offre de relation avec les partenaires détenant des outils type VISIO PUBLICS, afin d'améliorer la qualité du service à l'usager, en facilitant l'accès des habitants aux services publics et à leurs droits, grâce à la présence d'animateurs de proximité permettant d'orienter si besoin le public.

Mme la maire donne lecture d'un projet de convention avec la CAF qui fixe les conditions et modalités d'un partenariat CAF/mairie, formalisé par une labellisation du partenaire (mairie) comme Point Numérique CAF.

Le Conseil Municipal, après examen de la convention et après discussion, **APPROUVE** à l'unanimité le projet de convention avec la CAF, et **CHARGE** Mme la maire de signer les documents à intervenir.

N° 4 - 1/2016 -RESULTAT Consultation Révision carte communale / Elaboration PLU

Mme la Maire rappelle au Conseil la consultation lancée pour la sélection d'un bureau d'étude pour la réalisation d'une part de la révision de la carte communale et d'autre part la réalisation du PLU communal.

La sélection des candidats s'est déroulée en 2 phases.

Le 15 décembre 2015, la commission d'appel d'offres, avec l'aide technique de la DDT, a examiné les offres reçues, qui étaient au nombre de 6 .

Suivant la procédure de sélection prévue au règlement de consultation, la commission d'appel d'offres a sélectionné 3 cabinets d'étude dont les offres ont été jugées les mieux disantes, afin de les convoquer dans un 2eme temps pour une audition.

L'audition des 3 bureaux d'études sélectionnés a eu lieu devant la commission d'appel d'offres le 26 janvier 2016 après midi .

Les 3 candidats ont présenté leur structure, et leur proposition par rapport au cahier des charges de la consultation. Ils ont également répondu aux questions de la commission.

A l'issue des auditions, la commission d'appel d'offres a procédé, suivant un barème précis, prenant en compte :

ANALYSE des offres

1°) Valeur technique de l'offre (50 points) + Compréhension phasage et procédure, délai d'exécution (30 points) + Prix (30 points) = Note /100 points

AUDITION des candidats

2°) Pertinence des réponses (4 points), clarté de l'exposé (4 points), Identification des problématiques (4 points), capacité à animer une réunion (4 points), maîtrise des supports de présentation (4 points) = Note/20 points.

Le total des 2 phases a permis, en ramenant la note globale sur 20 points), d'obtenir le classement suivant :

	H. GAUZENTES territoire	6 T	OXALIS
Note phase 1	17,80	17,70	17,40
Note Phase 2	17,67	18,00	14,67
Note globale (60 % Phase 1 + 40 % Note phase 2)	17,75	17,82	16,31

La Commission d'appel d'offres a donc sélectionné le bureau d'études 6T, avec une note globale de 17,82, pour un prix se décomposant de la manière suivante :

- Tranche ferme : **35 800 € TTC**

- Tranches conditionnelles + Tranche ferme : **53 854,80 € TTC.**

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** à la majorité (1 abs) de la décision de la commission d'appel d'offres et **CHARGE** Mme la Maire de signer les documents du marché à intervenir avec le bureau d'études 6T.

Préparation B.P 2016

Mme la maire informe le conseil de tous les projets d'investissement susceptibles d'être inscrits au B.P 2016

BUDGET COMMUNAL :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2031	Frais d'études :	Suivi surveillance LAC	5 000 €
202		Projet révision carte communale	23 000 €
		Elaboration du PLU	35 000 €
2033	Frais d'insertion :	Publication appel d'offres	4 000 €
		Divers-Enquêtes publiques	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2111	Terrains :	Acq. Réserve foncière	30 000 €
21312	Programme Travaux ECOLE		5 000 €
21312	Programme Travaux Bâtiments communaux		
		Logements, gîtes, yourtes	30 000 €
		Accessibilité église	1 000 €
		Alarme incendie cantine	1 800 €
2151	Réseaux de voirie		
		* Mise en sécurité Rte de burgou	7 680 €
		* Réhabilitation pont du nauzon et de la samaritaine VC n°1	8 640 €
		* Réparation du Pont des Bussières	4 080 €
		* Réfection trottoirs rue de rochechouart	86 400 €
		* Programme voirie 2015	35 000 €
		* Programme voirie 2016 - GRVC	40 512 €
		* Goudronnage Fonsoumagne	2 016 €
21533	Réseaux cablés :	Refonte cablage informatique secrétariat	3 200 €
2188	Autres immobilisations corporelles		
		* Aspirateur serv. Entretien	300 €
		* ire de jeux centre-bourg	4 383 €
		* Equipement numérique 2 classes elem.	7 600 €
		* Véhicule S.T (remplacement kangoo)	10 000 €
		* Batteur cuisine	1 400 €
		* Divers imprévus	3000 e
IMMOBILISATIONS EN COURS			
2315	Travaux Réseaux		
		* Programmation annuel rénovation E.P	19 000 €
		* Modernisation et sécurisation chez vignette (rénovation E.P existant - 14 points lumineux)	45 600 €
		* Installation 2eme columbarium	6 400 €
		* Réfection toiture préau Ecole	43 000 €
		* Vidange du lac : construction bassin de décantation	30 000 €
		* Travaux Halle des sports (2eme tranche) + maîtrise d'œuvre	205 500 €
		* Projet micro-crèche	170 000 €
		(subvention espérée CAF : 108 000 €)	

- Budget Service des Eaux :

* Protection des captages (travaux)	15 000 €	
* Acq. Terrains + servitudes (protection des captages)	30 000 €	
* <u>Travaux de remise aux normes Réservoirs stockage EAU POTABLE :</u>		
- le Pêcher (300 m3)	44 420 €	
- Le pêcher (2 réservoirs)	54 703 €	
- Puymoroux (100 m3)	40 585 €	
- Coulerède (50 m3)	32 555 €	
- Le semelier (25 m3)	27 850 €	
* Elaboration d'un diagnostic AEP pour établissement d'un programme d'actions	En cours de chiffrage	
* Etude sur la neutralisation de l'EAU (bassins de minéralisation)	A chiffrer	
* Fourniture et pose de pompe de surpression Station du pêcher	7 850 €	
* Programme de sectorisation avec débit mètre équipé de télétransmission :		

- chez tamagnon	6 080 €
- Route de Nontron	6 120 €
- Les defaix	6 120 €
- Route d'Angoulême	6 120 €
- Route de Marval	6 120 €
- Route de Chéronnac	6 080 €*

* Fourniture et pose de télétransmissions autonomes sur compteurs existants (réservoirs) 6 postes 6 795 €

- Budget Service Assainissement :

* Assainissement CUMA + local chasse	40 000 € (report crédits ouverts sur BP 2015)
* Portail Station les flamenchies	645 €
* Pompe de relevages la Brousse, et station (Rebobinage)	1 500 €
* Etude sur raccordement habitations « la forge » à la station	A chiffrer

N° 5-1/2016 -Proposition publicité sur le site LE BONCOIN - Annonce sponsorisée.

Mme la Maire informe l'assemblée de la proposition du site LEBONCOIN, pour une annonce sponsorisée par un encart publicitaire qui permet d'augmenter la visibilité de l'annonce.

Le message commercial vise à proposer la location de nos meublés de tourisme, l'annonce serait accompagnée de notre logo, et d'un renvoi sur notre site internet.

Le coût pour la parution de l'annonce sur 7 mois (du 01/03 au 30/09) est de 595,06 € TTC.

Pour une parution sur l'année complète (du 01/03 au 28/02), le coût est de 850,08 € H.T, soit 1020,09 € TTC ;

Le Conseil Municipal, après délibération, **OPTÉ** pour la proposition du site LEBONCOIN pour une parution annuelle au tarif de 1020,09 € T.T.C, **CHARGE** Mme la maire de signer les documents nécessaires à la parution.

N°6 - 1/2016 -Tarif 2016 - Gîtes et Yourtes - location à la nuitée -

Mme la maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le tarif des locations saisonnières à la nuitée.

En effet, les locataires saisonniers sollicitent souvent, hors période estivale, des nuitées supplémentaires aux formules habituelles de location Elle propose donc de fixer comme suit les tarifs à la nuitée pour les gîtes et les yourtes :

	Gîtes	Yourtes
Basse saison	30 €/nuit supplémentaire	35,71 €/nuit supplémentaire
Moyenne saison	41,43 €/nuit supplémentaire	46,43 €/nuit supplémentaire
Haute saison	57,14 €/nuit supplémentaire	60,71 e/nuit supplémentaire

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTÉ** la proposition et **FIXE** comme indiqué ci-dessus le tarif de la nuitée supplémentaire pour les locations de gîtes ou de yourtes.

N°7-1/2016 -PARTICIPATION aux frais de pose de Bordures - Rue des cités -

Mme la Maire indique que les services techniques municipaux ont procédé à la mise en place de bordures basses au droit de la propriété PATA, Rue des cités, à la demande de ces derniers. En effet, Mr PATA souhaite aménager une autre entrée à sa propriété.

Le coût des fournitures s'élève à : **180,84 € TTC** (bordures + béton).

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE** de facturer à Mr PATA le coût des fournitures pour un montant de **180,84 € TTC**, et **CHARGE** Mme la maire d'émettre le titre de recette correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Vingt Deux Heures.